



# **Refonder la démocratie et assainir les pratiques politiques**

**Feuille de route commune ECOLO – GROEN – DEFI**

**Bruxelles, le 19 juillet 2017**

## **Chapitre 1 : Ethique des mandataires**

### Rémunérations

---

1. Plafonner l'ensemble des rémunérations des mandataires publics à 150 % de l'indemnité parlementaire, rémunérations professionnelles privées comprises ;
2. Rémunérer les mandataires sur base de la présence effective, du travail effectué et en fonction des responsabilités assumées et vérifiées ;
3. Mandats dérivés/accessoires de la fonction de bourgmestre, d'échevin, de président de CPAS prestés gratuitement ;
4. Rendre publiques les rémunérations des mandataires au travers d'un cadastre des rétributions et avantages divers de tous les mandats publics ;
5. Rendre publiques les rémunérations des mandataires (en ce compris les rémunérations privées) selon le dernier modèle de déclaration en vigueur au niveau européen (députés, bourgmestres et échevins) ;
6. Renforcer les pouvoirs de la Cour des comptes en matière de contrôle des mandats et rémunérations des mandataires publics, y compris des OIP.

1. Donner un pouvoir de décision et de sanction à la Commission de déontologie et permettre sa saisine par des citoyens. Assurer la rapidité de la procédure de recevabilité et la transparence des décisions (anonymisées) ;
2. Déclarer les éventuels conflits d'intérêt en début de mandat, et obligation pour un mandataire public de déclarer préalablement à tout vote ou débat, les intérêts particuliers qui pourraient porter atteinte à l'intérêt général ;
3. Préciser et compléter la liste des incompatibilités pour réduire les conflits d'intérêts ;
4. Interdire aux parlementaires ou membre d'un exécutif local d'exercer en tant qu'avocat, réviseur, notaire,... comme conseil d'une autorité administrative ou contre l'Etat.

## **Chapitre 2 : Gouvernance**

### Impartialité et efficacité de l'administration et des OIP

---

1. Dépolitiser totalement les procédures de recrutement, d'engagement, de nomination et de promotion dans la fonction publique, les OIP et les structures publiques ou assimilées. Jury composé d'experts indépendants, école d'administration publique, assessment et rapport écrit... ;
2. Code de bonne conduite pour les fonctionnaires notamment pour préciser le devoir de réserve et mise en place d'un régime de protection des lanceurs d'alerte ;
3. Adapter la taille des cabinets aux compétences ministérielles et prévoir enveloppe budgétaire (comprenant détachements).

### Simplification des structures

---

1. Composer le Gouvernement de la FWB essentiellement à partir des Ministres des Gouvernements régionaux wallon et bruxellois.

### Simplifier les structures entre les Régions et les communes en Région de Bruxelles-Capitale

1. Régionaliser certaines zones, structures et institutions d'intérêt régional telles Samusocial et bois de la Cambre ;
2. Rationaliser les structures publiques telles hôpitaux, crématorium... ;
3. Intégrer et mettre en oeuvre les recommandations du rapport de la commission Publifin concernant les intercommunales dont le vote des conseils communaux sur création filiale ;
4. Diminuer drastiquement le nombre d'ASBL communales et para-communales.

## Transparence et accès à l'information pour les citoyens.

1. Assurer la transparence des subventions octroyées par les pouvoirs publics
2. Assurer la publicité des décisions du Gouvernement et publier automatiquement les actes administratifs, les études, les avis.
3. Donner un pouvoir de décision aux commissions d'accès aux documents administratifs.

## Temps long et évaluation

1. Intégrer les générations futures au coeur de la décision publique par la mise en place d'une inspection du développement durable et développer les outils d'évaluation des politiques publiques.

## **Chapitre 3 : Démocratie et participation citoyenne**

1. Etablir le décumul intégral du mandat de parlementaire avec tout mandat dans un exécutif (bourgmestre, échevin, président de CPAS,... ).
2. Instaurer un droit d'initiative législative citoyenne ;
3. Organiser les consultations populaires régionales ;
4. Création d'un forum de citoyens dans chaque assemblée parlementaire bruxelloise
5. Institution d'un code de participation citoyenne qui formalise les procédures d'initiative des citoyens ;
6. Aboutir à une démocratie paritaire : présence dans un premier temps d'un tiers au moins de chaque genre dans les gouvernements, les collèges et les exécutifs d'OIP, tirettes intégrales sur les listes électorales régionales...

## Les élections

1. Renforcer et vivifier la représentativité sur le plan local par l'utilisation d'une clé plus proportionnelle aux élections communales : remplacement du système Impériali par la clé D'hondt ;
2. Supprimer la la liste des suppléants aux élections régionales ;
3. Obligation de siéger dans le dernier mandat pour lequel un candidat a été élu ;
4. Contrôle et validation des pouvoirs des parlementaires élus par une juridiction indépendante composée de magistrats.